

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2026

Convoqué le : 3 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 24

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : Mmes EUDIER et STIL, M. COURSEAUX, Mme MAILLARD, MM. COMBE, DELCROIX et LACAILLE, Mme ROUX, M. SORET, Mme BEAUJOUAN, M. HERLAKIAN, Mme COUCHE, MM. FAVENNEC et ALLORY, Mme LEBRUN, M. PAUMIER, Mme TANGUY, M. SAINT-MARTIN, Mme PEIGNEY, M. FERRE, Mme LASNON, M. CORDEAUX, Mme VARNIERE et M. HAUGUEL

Était excusée : Mme LEROY (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mme MONNAIE (pouvoir donné à M. COURSEAUX) et Mme BESLOUIN (pouvoir donné à Mme STIL)

formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

Délibération n°35/2026 - Délibération relative à la constitution de la commission communales des d'Impôts Direct (CCID)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que les nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Cette commission comprend, outre le maire qui en assure la présidence, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants dans les communes de plus de 2000 habitants.

Ces commissaires sont désignés par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée en nombre double par le conseil municipal, soit 16 contribuables pour la désignation des commissaires

titulaires et 16 contribuables pour la désignation des commissaires suppléants.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impôts directs locaux dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La commission communale des Impôts Directs se prononce sur la valeur locative des propriétés bâties et non bâties qui sert de base de calcul aux trois taxes principales. Elle est informée des évaluations nouvelles résultant de la mise à jour périodique de la valeur locative des propriétés bâties et non bâties, donne un avis sur l'évaluation des constructions nouvelles et peut compléter le recensement établi par le centre des impôts fonciers.

Compte tenu de ces éléments d'information, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts.

VU le courrier adressé par directeur régional des finances publiques, déposé sur le portail PIGP, invitant le Mairie à lui fournir une liste de proposition de membres, en nombre double, établie par délibération du Conseil Municipal.

CONSIDÉRANT la nécessité de proposer à la direction Générale des Finances Publiques une liste de contribuables dressée en nombre double par le Conseil Municipal, soit 16 contribuables pour la désignation des commissaires titulaires et 16 contribuables pour la désignation des commissaires suppléants.

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Le Conseil Municipal,**

Propose à la Direction Générale des Finances Publiques :

Pour la nomination des commissaires titulaires :

	PRENOM	NOM
1	Carole	STIL
2	Sylvain	COURSEAUX
3	Stéphanie	MAILLARD
4	Olivier	COMBE
5	Fabrice	ALLORY
6	Laure	BEAUJOUAN
7	Corentin	CORDEAUX
8	Emmanuelle	COURCHE
9	Pierre	DELCROIX
10	Yann	FAVENNEC
11	Bertrand	COLLETTE
12	Denis	CAHIERRE
13	Nicole	CARVALHO
14	Anthony	FERRE
15	Nicolas	HAUGUEL
16	Henri	EUDIER

Pour la nomination des commissaires suppléants :

	PRENOM	NOM
1	Grégory	HERLAKIAN
2	Stéphane	LACAILLE
3	Charlotte	LASNON
4	Marie- Hélène	LEBRUN
5	Marie- Pascale	LEROY
6	Justine	MONNAIE
7	Gilles	PAUMIER
8	Véronique	PEIGNEY
9	Christelle	ROUX
10	Geoffrey	SAINT MARTIN
11	Vincent	SORET
12	Laëtitia	TANGUY
13	Emilie	VARNIERE
14	Amélie	FROT
15	Maxence	NOURICHARD
16	Christelle	COMBE

DIT QUE La délibération sera transmise à la direction Générale des Finances Publiques.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Clotilde EUDIER



La secrétaire,

Carole STIL